



## Radiation france travail

-----  
Par Lauriew

Bonjour,

Je me permets de vous écrire concernant ma radiation de France Travail pour motif de non recherche d'emploi.

Je ne comprends pas cette décision, car j'ai transmis dans les délais l'ensemble des justificatifs de mes recherches d'emploi, accompagnés d'un courrier explicatif. J'ai fourni plusieurs preuves de candidatures et de démarches actives effectuées dans le cadre de ma recherche d'emploi.

Malgré cela, j'ai reçu une notification de radiation sans explication. Je n'ai également bénéficié d'aucun rendez-vous, appel ou échange me permettant d'exposer ma situation et de faire valoir mes droits avant cette décision.

Par ailleurs, la communication avec ma conseillère est devenue très compliquée depuis plusieurs semaines. Lors d'un échange, elle m'a indiqué vouloir ?me faire sortir?, ce qui me laisse aujourd'hui un profond sentiment d'incompréhension au regard des démarches réelles que j'ai effectuées.

Je suis actuellement sans revenu du jour au lendemain, alors même que je suis en mesure de démontrer une recherche d'emploi active, sérieuse et continue.

Je souhaite donc connaître les recours possibles afin de contester cette radiation et demander le réexamen de ma situation.

-----  
Par TUT03

Bonjour

vous devez déposer une réclamation sur votre espace en ligne

<https://www.francetravail.fr/candidat/vos-droits-et-demarches/reclamations/comment-deposer-une-reclamation.html>

vous exposez votre situation en restant factuelle, des faits, rien que des faits avec les documents à l'appui

si la réponse à votre réclamation ne vous donne pas satisfaction, vous pourrez saisir le médiateur (même page que le lien ci dessus)

à l'avenir je vous invite à déposer vos candidatures via votre espace en ligne et de répondre aux annonces ne ligne via votre espace en ligne, ainsi toutes vos démarches sont tracées dans votre espace en ligne et sont incontestables